

Délibération n° 2022-23 : Location de la salle à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Voiron - le 4 mars 2023

Les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Grand Angle, légalement convoqués, se sont réunis en séance au Grand Angle. Les administrateurs présents étant au nombre de 13, la présidente déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil d'Administration peut délibérer.

Présents : Patrick CURTAUD ; Vincent DUCROS ; Laurence BETHUNE ; Anne GERIN ; Claude HURRIEZ ; Michel GUICHERD ; Armelle LE BOURDONNEC ; Denis MOLLIÈRE ; Marie-Christine MOSCA ; Ghislaine PEYLIN ; Philippe PUJOL ; Sylvie PUJOL ; Marie-Anne TRAVEAUX

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiron organise annuellement un loto, au mois de mars.

Après échange avec la structure, cet événement pourrait se tenir au Grand Angle le 4 mars 2023.

Il s'agit d'une location entrant dans la catégorie « associations du Pays Voironnais, organisant une manifestation à caractère non commercial », ce qui signifie que :

- La salle est mise à disposition gracieusement
- Le Grand Angle facture à l'association les frais supportés : fluides, ménage, ainsi que les heures du personnel technique, en fonction des besoins évalués en amont.

Une convention et un devis sont envoyés en amont à l'association

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'accorder la date du 4 mars 2023 à l'Amicale des Pompiers de Voiron
- d'appliquer la tarification relative à la catégorie « Collectivités publiques ou Associations du Pays Voironnais, organisant une manifestation à caractère non commercial ».

DÉCISION ADOPTÉE : à l'unanimité (13 POUR)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

Etablissement Public de Coopération Culturelle



Le présidente

Acte certifié exécutoire
depuis son dépôt en préfecture,

le 26/01/2023

La Présidente

Laurence Bethune